

Projet d'agrandissement du stade Percival-Molson - Université McGill – 475 avenue des Pins ouest**Article 89 de la charte de la Ville de Montréal****Modification du Plan d'urbanisme****Arrondissement Ville-Marie**

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2005

Après avoir pris connaissance de la proposition, le Comité formule les recommandations et commentaires qui suivent.

Une localisation privilégiée dans le cadre exceptionnel du mont Royal

La venue des Alouettes de Montréal au stade Percival-Molson de l'Université McGill représente un atout supplémentaire du centre-ville de Montréal. La présence des Alouettes contribue en effet à la qualité de l'animation et de la vie urbaine qui font la personnalité de Montréal.

La localisation du stade sur le flanc sud du mont Royal, à la jonction de la montagne et de la ville, lui confère un cadre tout à fait exceptionnel. De plus, la configuration même du stade tire avantageusement parti des attraits du site : l'enceinte définie par les gradins situés de part et d'autre du terrain, s'ouvre à l'est sur le parc du mont Royal, une masse de verdure en définissant la limite à cet endroit. Cet environnement d'une très grande qualité contribue grandement à la création de l'atmosphère très particulière qui ajoute à l'intérêt des joutes de football.

Le Comité est tout à fait favorable à ce que le stade soit amélioré et rendu plus fonctionnel tant pour les Alouettes que pour accommoder les autres activités qui s'y déroulent. Cependant ces modifications doivent contribuer à mettre en valeur les caractéristiques urbaines et naturelles qui font l'intérêt du site. Ainsi, le stade doit être abordé et conçu comme un élément à part entière qui concourt à la qualité du paysage de la montagne plutôt que comme un objet que l'on s'efforce de rendre invisible. La conception et l'intégration d'un tel objet dans le paysage du mont Royal demande la démonstration d'une sensibilité toute particulière aux dimensions d'urbanisme, d'architecture de paysage et de design.

L'intégration du stade dans le paysage de la montagne

Le gouvernement du Québec a créé officiellement en 2004 l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Ce faisant, il reconnaissait non seulement l'intérêt du patrimoine bâti, déjà protégé par le site du patrimoine du mont Royal qu'avait instauré la Ville dans les années 90, mais il étendait cette protection aux éléments naturels qui participent largement à la composition des paysages du mont Royal. Dans ce contexte, tant la Ville que les arrondissements doivent encourager la recherche de solutions d'aménagement qui mettent en valeur tant les composantes naturelles que construites. Le Comité est d'avis que l'intégration du projet d'agrandissement du stade ne se pose pas tant en termes de mitigation des impacts de son implantation (visibilité, couleurs, bruit, rayonnement, etc...) qu'en termes de

**Projet d'agrandissement du stade Percival-Molson - Université McGill – 475
avenue des Pins ouest
Article 89 de la charte de la Ville de Montréal
Modification du Plan d'urbanisme
Arrondissement Ville-Marie**

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2005

composition d'un objet architectural qui sache contribuer à la mise en valeur des cadres bâti et naturel qui caractérisent le mont Royal à cet endroit.

Le stade : un « objet » de design

En d'autres termes, comment l'Université McGill et les Alouettes peuvent-ils concevoir un objet qui non seulement répond aux besoins fonctionnels des Alouettes et des autres activités qui s'y déroulent, mais qui se distingue également par sa qualité architecturale intrinsèque. Il importe de concevoir le stade comme un élément sculptural qui ajoutera à la qualité du paysage dans lequel il est inscrit.

Cette orientation demande une planification d'ensemble qui doit prendre en compte une variété de considérations tant à l'échelle urbaine qu'à l'échelle du voisinage immédiat. Les contraintes sont nombreuses, le site est exigu. L'expansion ne peut se faire qu'à l'intérieur de ce cadre bâti construit, à la limite du parc du mont Royal. Le projet doit être saisi comme une opportunité unique de tisser des relations intéressantes et positives entre le stade et son milieu d'insertion.

La relation avec la ville

Le stade doit être conçu comme pouvant être visible de la ville, cette visibilité qui est inévitable, doit même en influencer la forme. Un travail de conception et de mise en relation des volumes et des ouvertures reste à faire. On devra notamment se préoccuper de la présence de la structure dans l'axe de la rue Aylmer.

La relation avec la montagne

Le fait que le stade soit bordé à l'est par la forêt contribue à sa personnalité distincte et unique. Encore là, la conception du stade doit viser à optimiser la relation avec ces végétaux qui définissent une portion de l'enceinte.

La topographie abrupte est également une donnée susceptible d'influencer la forme du stade. L'indication des courbes de niveau sur les plans facilitera l'intégration de cette variable dans le design.

La relation avec les bâtiments environnants

La proposition déposée n'est pas satisfaisante à cet égard. La confrontation des gradins sud avec la série de maisons sur l'avenue des Pins, l'Institut de neurologie et le gymnase est brutale. L'utilisation de l'espace aérien doit être rendue intéressante. La nouvelle configuration du stade doit tenir compte de la présence de ces constructions qui, elles-mêmes, devraient pouvoir être adaptées le cas échéant dans le cadre d'un véritable projet d'ensemble. Cette souplesse d'ajustement mutuel

**Projet d'agrandissement du stade Percival-Molson - Université McGill – 475
avenue des Pins ouest
Article 89 de la charte de la Ville de Montréal
Modification du Plan d'urbanisme
Arrondissement Ville-Marie**

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2005

semble d'autant plus réalisable que l'ensemble de ces propriétés appartiennent à l'Université McGill qui est partenaire du projet. Ainsi, l'ensemble de ces éléments doivent être partie intégrante du projet à concevoir.

Les accès

Le Comité se réjouit de l'intention des Alouettes de doter le stade d'une véritable entrée à l'est. Il accueille favorablement l'objectif d'inscrire l'accès dans le respect de la topographie de la montagne. Cependant, il souhaiterait un traitement plus contemporain et plus affirmé qui contribuerait à mettre en valeur le stade, tout en maintenant l'aspect « vert » qui caractérise déjà la proposition.

Dans le cadre d'une planification d'ensemble, il y a lieu de revoir la définition de l'ensemble des entrées en vue d'en rehausser l'intérêt.

On devra notamment s'attarder à l'accès sud. La ruelle qui prolonge l'axe de la rue Aylmer s'impose en quelque sorte comme l'accès « naturel » au stade alors qu'en fait les partisans doivent emprunter un accès parallèle en sous-sol qui présente très peu d'intérêt. Ces deux réalités devraient être conciliées de manière à favoriser une meilleure lisibilité et fonctionnalité de cette interface.

Les arbres

En ce qui a trait à la protection des arbres, le Comité tient à préciser que la problématique se pose en termes de protection d'une forêt en évolution vers un équilibre plutôt qu'en termes de mise en valeur d'une série d'arbres pris individuellement. Dans une forêt saine, il est normal que plusieurs spécimens ne soient pas en bonne santé ou de forme idéale. D'autre part, il y a lieu de noter que la composition de la forêt dans l'ensemble de ce secteur témoigne de sa phase d'évolution. Elle est largement composée d'érables à Giguère et de robiniers qui sont des espèces colonisatrices. Cette forêt sera éventuellement peuplée par des essences plus longues à s'implanter telles le chêne rouge, le frêne et l'érable à sucre. Dans son état actuel, elle n'en est pas moins intéressante. Elle participe d'ailleurs pleinement de la composition du paysage de la montagne.

Le Comité considère donc que c'est l'ensemble du boisé que l'on doit tendre à conserver et non les individus pris distinctement. En termes de conservation, ce changement de perspective pourra être significatif. On doit donc favoriser la protection du plus grand nombre de végétaux. Dans ce contexte, le Comité est d'avis que le diagnostic avancé quant aux arbres à abattre est à revoir et que d'autres stratégies sont à explorer.

**Projet d'agrandissement du stade Percival-Molson - Université McGill – 475
avenue des Pins ouest
Article 89 de la charte de la Ville de Montréal
Modification du Plan d'urbanisme
Arrondissement Ville-Marie**

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2005

La relation avec le réseau routier

Le Comité n'a pu évaluer comment le stade sera mis en relation avec le réseau routier à venir. Il demande à ce que les informations relatives à la configuration de la nouvelle intersection des avenues du Parc et des Pins soient intégrées à la réflexion d'ensemble demandée et qu'elles sous-tendent le fonctionnement du projet et notamment la conception du nouvel accès principal qui sera situé à l'est.

En conclusion

Si le Comité se réjouit de la volonté des Alouettes et de l'Université McGill d'agrandir le stade Percival Molson, il recommande néanmoins de revoir l'approche de conception du projet. Il recommande une planification globale qui intègre l'ensemble des propriétés situées aux abords du stade et qui appartiennent à McGill.

Le projet doit viser la conception d'un stade considéré non seulement d'un point de vue fonctionnel mais également comme un « objet sculptural » intéressant, participant pleinement à la mise en valeur de ce cadre exceptionnel. Le projet doit viser à s'harmoniser de manière originale tant avec les éléments construits que naturels.

L'ajout de quelque 5000 nouvelles places est une intervention majeure qui transformera profondément le stade d'origine et marquera vraisemblablement son achèvement. Le projet tel que soumis greffe de nouveaux espaces (gradins et loges) au stade actuel dans la poursuite de la structure existante. Après analyse, le Comité est d'avis que cette approche ne tire pas parti du potentiel exceptionnel du lieu. Les Alouettes, l'Université McGill et la Ville ne doivent pas laisser passer l'opportunité et le défi de conception que représente ce projet. Dans le contexte de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, le projet ne peut être qu'exemplaire.

En conséquence, tenant compte de l'ensemble des recommandations et commentaires qui précèdent, le Comité désire revoir le projet.

Préparé par :

Élaine Gauthier
Secrétaire

Le 6 octobre 2005

Approuvé par :

Ronald Franklin Williams
en remplacement du Président

Le 6 octobre 2005